L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 SEPTEMBRE 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISSE & Cie.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 20 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encouragements—La goélette Adelaïde, telle qu'elle se trouve au Vieux Bassin.

Par O. Valetou, à 9 heures de l'après-midi, sur le Levée, en face du Marché du Troisième District—Vins en barriques, liqueurs douces, moutarde et saumons.—Et à 10 heures du matin, au Montgomery Warehouse: Du bois de noyer noir.

Aussi, au No 62 de la rue Tchoupitoulas—Mais ensuite, sucres, harnais, candy, etc.

Par D. Wilson, constable, à 5 heures, au No 254, rue du Camp—Un lot de meubles.

Par J. C. Bloom, à sa salle d'encans—Marchandises sèches, habillements et chapeaux.

Par Montgomery & Bros, à leur salle d'encans—Un assortiment général de meubles, tapis, glaces, etc.—Aussi: 22 livres de longs cheveux, pour les coiffeurs. — Aussi, aux dernières de P. Liner, rue Gravier: Etiquette chevaux appareillés et de monture; beaux mulets, belles voitures légères, wagons, buggies, etc.

Par S. Gelmack, à 11 heures du matin, sur le chemin de la Métairie, encoignure Bienville — La vacherie de Pierre Duacos.

Par G. Lemamont, à sa salle d'encans—200 caisses de bottes, souliers et brodequins, et 100 cadres de chaussures.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encans—200 caisses de bottes, souliers et brodequins.

Par J. P. Solomon, à 10 heures, au Nouveau Canal, en dessous du pont de la rue Magnolia—76 sulkiers de planches—Et à 11 heures, en face du magasin 52, rue Gravier—Un matelot au dray.

Aussi, au No 52 de la rue Gravier—Maïs, son, blé surraste, farine de maïs, etc.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—600 cotis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays, sans réserve.

Par D. E. Murphy, à l'entrepôt Home—Maïs.

Par Forstall & Spear, au No 32 de la rue Bienville—Marchandises sèches, souliers, linge fait, etc.

☞ La goélette "ADELAIDE" à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encouragements, rue Royale, par le ministère du shérif, de la goélette "Adelaide," ses voiles, amarres, &c.

☞ M. J. P. Solomon, encanteur, vend aujourd'hui, à 10 heures: 76,000 pieds de bois de construction au Nouveau Canal, du côté de la rue Julie, juste en-dessous du Pont; à 11 heures, au No 52 de la rue Gravier, un excellent mulet et un dray; à la même heure et au même endroit, maïs, son, farine de maïs, &c.

Maïs.—Mr. D. E. Murphy, encanteur, vend 4,900 sacs de maïs, ce matin, à 10 heures, à l'entrepôt Home.

Convention Militaire.

La Convention de soldats et de marins, convoquée à Cleveland, s'est ajournée le 18 au soir après une course assez remarquable session.

L'ordre y a régné aussi comme dans la Convention de l'Union Nationale à Philadelphie et c'est avec une unanimité parfaite et au milieu des acclamations qu'elle a voté des résolutions endossant la plateforme de son aînée.

Ces résolutions déclarent que les soldats avaient pour objet, en prenant les armes, de défendre et de maintenir la suprériorité de la Constitution et de préserver intacte l'Union avec toute sa dignité et l'égalité des droits des divers Etats, et non de faire la guerre dans un esprit d'oppression ou dans aucun but de conquête et de subjugation; elles déclarent en outre que toutes les fois qu'il y aura une résistance armée aux lois ou aux autorités constituées de l'Union Nationale, soit au Sud, soit au Nord, dans l'Est ou l'Ouest, on les verra toujours prêts à courir aux armes pour défendre l'Union.

De pareils sentiments font honneur à ces hommes qui ont combattu avec courage pendant la guerre et qui, la guerre finie, parlent de modération, d'oubli, d'égalité et de fraternité. Il est évident que si le Congrès était plein de ces braves, la restauration serait bientôt faite. L'esprit de magnanimité qui anime les militaires de l'Ouest devrait avoir son influence. C'est, du reste, l'esprit que Grant manifesta au général Lee. Il ne lui demanda pas autre chose que sa parole, et Grant n'a pas eu tort de s'y fier.

Il nous semble que ces deux Conventions si pacifiques, si Unionistes et si nationales en même temps, auront leur effet. Le peuple américain ne saurait voir sans en être ému ces élans de rapprochement des deux sections l'une vers l'autre. Elles se méfient déjà en tant de lieux divers, qu'il est vraiment incroyable qu'elles ne soient pas dans les mêmes rapports partout. Le monde matériel est pour les deux sections ce qu'il était autrefois: elles s'y agitent, elles s'y confondent, elles y trafiquent, elles y échangent leurs produits avec la liberté et la confiance qui présidaient, avant la guerre, à toutes leurs transactions, et si les efforts de l'une des deux ne sont pas couronnés d'un succès égal, cela ne vient pas de la mauvaise volonté de l'autre, mais des destructions que la guerre a causées.

Le Sud ne peut envoyer au Nord ce qu'il ne produit plus et ce qu'il peut produire, mais le Sud reçoit toujours très volontiers du Nord tous les articles dont il a besoin et dont il peut payer la facture. Si donc tout est rétabli entre le Nord et le Sud, en fait de rapports sociaux, commerciaux et industriels, pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans la sphère politique? L'homme du Sud serait-il plus dangereux au Congrès qu'il peut l'être à la table d'un hôtel de Philadelphie, de New York ou de Boston? Si l'homme du Sud achète et paie bien les charbons de la Pennsylvanie, les habits de New York et les glaces du Massachusetts, si l'homme du Sud inspire assez de confiance pour servir d'agent-commissionnaire aux maisons du Nord pourquoi le Congrès serait-il moins confiant que le commerce? et d'ailleurs, car nous revenons à cette idée, quel danger cette confiance serait-elle courir à la sûreté des Etats?

La Convention militaire de Cleveland a pris sur elle-même de rassurer tout le monde en déclarant que ceux qui ont combattu déjà pour l'Union seront toujours prêts à courir aux armes pour la défendre quelque côté que puissent venir les coups qui lui menaceraient. La Convention de Cleveland ne connaît pas de section quand il faut défendre l'Union. Elle est contre tous les agitateurs et séparatistes et, en sa qualité d'assemblée militaire, elle veut l'ordre avant tout. Et ce n'est pas une Convention de hasard qui profère ces paroles et qui donne ces assurances, c'est une Convention d'hommes tous éprouvés, présidée par des officiers comme et estimés et assez nombreux pour que leur opinion ait quelque poids dans la balance. Qu'une pareille assemblée soit convoquée à St Louis, ou y verra autant de monde et davantage peut-être; qu'on en convoque une à Baltimore, à Philadelphie, à New York et il faudra qu'elle siége en plein air, si nombreux seraient les délégués en pareille occasion, tant ce qui est militaire est délégué et membre à la fois.

Cette Convention de Cleveland est bien, nous le répétons, le digne pendant de la Convention de Philadelphie. Elle a donné à tous une bonne leçon, plus particulièrement aux ultras, mais les ultras en profiteront-ils? La masse des vétérans saura-t-elle la comprendre?

A propos de la Convention de Cleveland dont le patriotisme, la grandeur et l'esprit d'égalité et de fraternité laisseront dans le pays des souvenirs durables, nous ne devons point oublier de mentionner un fait véritablement touchant. Une dépêche de Memphis, signée du général Forrest et d'autres officiers confédérés, exprimant leur sympathie pour les vues de la Convention et déclarant que les soldats confédérés sont tout à fait disposés à remettre la question de leurs droits comme citoyens des Etats-Unis aux soldats de l'Union, y a été lue et écoutée avec attention. Le télégraphe nous apprend qu'une réponse convenable a été faite et il ajoute: De notre côté, nous garantissons à tous sureté de personne et de biens, liberté d'opinion et de parole.

Il y a loin de ces idées à celles des missionnaires radicaux du Sud et à la plate-forme de M. Thad. Stevens, le grand-maître du radicalisme. Qu'en diront-ils? Ils ne pourront dire que ces hommes de Cleveland ou les trois-quarts au moins d'entre eux—car les soldats confédérés bien qu'invités à se rendre à cette Convention n'ont pu le faire, faute d'argent, ils ne pourront pas dire que les trois-quarts au moins de ces hommes n'ont pas combattu pour l'Union et qu'ils sont suspects. Ils ont servi comme volontaires, car l'Ouest n'a fourni au gouvernement fédéral que des volontaires en grande partie, et la loi de recrutement y a été presque inutile, ils ont servi patriotiquement comme volontaires dans l'intérêt de l'Union seule, et maintenant, rendus dans leurs comtés, ils savent rester encore à la tête de la Fédération: c'est pour la république que nous avons combattu; nous avons voulu la république indivisible; nous avons voulu la conserver puissante et honorée et nous avons réussi; mais par cette raison même nous voulons qu'elle soit respectée de tous, nous voulons qu'on rende hommage au fait de l'individualité assurée par nos armes; si la république est une comme avant la guerre, si elle existe encore, eh bien que cela ne soit pas un vain mot, et qu'elle existe pour tous.—Les missionnaires radicaux et M. Stevens sont bien petits à côté de ces soldats.

NOUVEL ABONNEMENT DE MARCHANDISES SECHES. — Le maison Wallace & Co, annonce dans l'*Abeille* qu'elle ouvre, aujourd'hui jeudi, rue du Canal, No 74, bâtisse Blanchard, un nouvel assortiment de marchandises françaises, anglaises et américaines. Les articles sont magnifiques et d'une fraîcheur parfaite. Nous engageons les belles dames à faire une visite à cette brillante maison.

CHEMIN DE FER DE LA RUE ROYALE. — Malgré tout ce que nous avons pu dire et tout ce qu'on a dit à ce sujet, malgré la protection des propriétaires et les excellentes raisons d'opposition qu'ils ont fait valoir, malgré les embarras prévus dans l'exploitation d'une voie ferrée sur une chaussée aussi étroite que celle de la rue Royale, MM. Nicholson & Ole usant tubitement du droit qui leur avait été concédé par le Conseil municipal, ont mis hier matin cinquante ouvriers à déplacer les pavés de cette rue et les ouvriers, après en avoir bouleversé le centre, de la rue du Canal à la rue de la Duzane, attaquaient déjà la tête du second lot, lorsqu'une injonction accordée par le juge Théard de la Quatrième Cour de District à laquelle M. R. W. Montgomery avait adressé une pétition, les a tout aussi subitement arrêtés. Voilà donc le travail suspendu jusqu'à l'issue du procès.

Et qui réparera la rue maintenant; car la rue Royale ne peut rester barricadée ainsi pendant six mois ou une année? Ce n'est pas l'entrepreneur qui n'a fait qu'user de son droit en vertu d'une ordonnance des Conseils. Il faut donc que le pavé soit replacé aux frais de la ville. Jolie affaire pour commencer; et si la ville perd son procès, ce sera bien pire. Nous ne voulons pas le décider d'avance, la justice pouvant se laisser guider par d'autres raisons que les nôtres; mais il nous semble qu'une voie ferrée dans une rue si étroite ne peut être justifiée que par une raison majeure d'utilité publique. Or, la raison publique existe si peu dans l'espèce, que les propriétaires de la rue eux-mêmes repoussent le projet et que personne dans la ville, ni en dessus ni en dessous de la rue du Canal, n'en réclame la réalisation, excepté l'adjudicataire. En tout cas, il est certain qu'un rail way dans le centre de la rue Royale, ne peut être qu'une entrave pour le commerce et que les bateaux qui bordent cette rue ne peuvent qu'y perdre s'il est construit; il faudra nécessairement donner aux propriétaires une indemnité proportionnelle. Voici donc la ville exposée à avoir étiquette ou cent procès pour l'affaire la plus absurde qu'on ait jamais imaginée. Nous expliquerons dans un autre article ce qui peut pousser les Conseils à de telles extravagances.

Affaires des Etats-Unis.

Nous trouvons dans les journaux de Paris deux articles de M. le baron Dupin, qui font suite au savant travail qu'il a publié sur la Nouvelle-Angleterre et spécialement sur l'Etat du Massachusetts. Dans cette nouvelle étude, M. le baron Dupin examine, avec toute l'autorité qui lui appartient, les grandes questions qu'une guerre de quatre années et les luttes actuelles soulèvent concernant le gouvernement et le peuple des Etats-Unis. Nous reproduisons aujourd'hui le premier de ces articles.

Considérations générales par la stabilité de l'Union américaine.

Les écrivains que la nature a le mieux pourvus du don de lire dans l'avenir, ne devinrent jamais prendre *le ton de la certitude la plus absolue*, lorsqu'il s'agit de prédire ou de nier les grands changements que les nations peuvent éprouver, d'après une organisation politique existante et même sans égards florissante. A l'appui de cette observation, je puis citer l'ouvre célèbre d'un de nos concitoyens les plus illustres. Dans *la Démocratie en Amérique*, M. le comte de Tocqueville ne craint pas de s'exprimer ainsi:

« Il me paraît *certain* que, si une portion de l'Union voulait *sérieusement* se séparer de l'autre, non seulement *on ne pourrait pas l'en empêcher, mais on ne tenterait même pas de le faire.* L'Union actuelle ne durera donc qu'autant que *tous* les Etats qui la composent continueront à vouloir en faire partie.»

Eh bien, cette faculté de séparation que M. le comte de Tocqueville regardait comme irrésistible, même pour un seul des Etats fédéralisés, une expérience terrible vient de nous montrer son impossibilité. On a vu l'ensemble de onze Etats qui voulaient une absolue séparation, après quatre ans de combats jusqu'alors sans exemple pour la multiplicité, la grandeur et l'acharnement, ces nations, accablées par le nombre, ont dû rentrer dans le grand système appelé dérisoirement *l'Union*. Mais elles n'y sont rentrées qu'après avoir vu leurs villes pillées ou brûlées, leurs champs ravagés, leurs travail, leurs dépenses en disproportion avec leurs revenus, leurs fermes incendiées et leurs produits en grande partie anéantis; à ce prix, les confédérés sont redevenus les frères du fédéralisme.

Entre le Nord et le Midi des Etats-Unis d'Amérique, la lutte est finie sur les champs de bataille; néanmoins, elle continue à l'état de fantôme dans les vaisseaux du premier monde, c'est le pouvoir exécutif qui prend l'initiative des mesures de rigueur; il s'y croit obligé par l'effervescence des passions populaires.

Avant d'aller plus loin, hâtons-nous de reconnaître que ce pouvoir a bientôt opéré, vers une politique plus élevée et plus généreuse, un noble contagieux retour.

On avait prononcé d'abord la confiscation en masse des biens de tous les habitants du Sud ayant une fortune qui dépassait, je crois, 20,000 dollars; pour les personnes possédant un moins dire capital, le droit des gens subsistait. A l'égard des hommes opulents, proscrits en thèse générale, ils étaient seulement susceptibles d'être rayés des tables de proscription, elle abusait, par ayé public, la cause pour laquelle ils avaient risqué leur vie, versé leur sang et fait d'incomparables sacrifices.

Des traités de pacification, jugés trop favorables aux vaincus, contractés entre les commandants des forces confédérées et fédérales, ces traités, jurés sur la foi des drapeaux, sont réprouvés comme renfermant des articles inconstitutionnels; un attendant, leurs effets et surtout les désarmements sont parfaitement conservés.

En ce moment, je me borne à faire allusion aux nombreuses mesures imaginées d'abord contre les membres principaux du gouvernement des confédérés. Lorsque je terminerai mes observations sur l'avenir des Etats-Unis, je reviendrai sur ce sujet, qui doit intéresser tous les amis de l'humanité, et tous les partisans de la gloire américaine.

Il faut expliquer maintenant une métamorphose inespérée dans l'exercice du pouvoir exécutif. Chargé d'une immense responsabilité, il a le premier conçu que le retour à la modération, ainsi qu'aux grands principes constitutionnels, devrait marcher intrinsèquement au rétablissement de la paix. Ce pouvoir a compris